

## MÉMOIRE SUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA CRÉATION D'EMPLOI

PRÉPARÉ PAR MARIE FLAMBARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### INTRODUCTION

La pauvreté et la disparité sociale sont deux phénomènes aussi vieux que le monde. À Montréal, dès l'arrivée des premiers colons, différentes classes sociales se sont créées différenciant les vagabonds des paysans et de la bourgeoisie. Aujourd'hui, nous différencierions plutôt les itinérants de la classe «pauvre» et de la classe moyenne. Tout cela pour rappeler simplement que ce problème a toujours existé et que l'on a toujours tenté de le combattre. Constatons, par exemple, la création en 1830 des premiers refuges ou vers 1860 la première tentative d'assistance systématique aux vagabonds<sup>1</sup>. Aujourd'hui, de nombreux programmes sociaux comme l'allocation de bien-être social viennent en aide aux individus et familles plus démunis. Ces aides financières ne suffisent souvent pas ne permettant pas de faire une différence entre une «survie» financière et une qualité de vie certaine. Personnellement, je crois que l'acquis le plus précieux que l'on puisse offrir à des individus dans le besoin est l'autonomie. Le projet de règlement proposé par le conseiller Mohsenzadeh s'articule autour de cette même notion.

Dans le but de traiter de la façon la plus complète possible de la problématique complexe qu'est la pauvreté, ce mémoire en dressera le portrait dans son contexte actuel à Montréal et sera mis en relation avec le système de microcrédit. Suivra ensuite la présentation sur le fond du projet de règlement présenté.

### I. DÉFINITIONS

Le «**microcrédit**» ; Système développé par l'économiste Bangladais Muhammad Yunus<sup>2</sup> par lequel on attribue des prêts de faible montant à des individus ayant des visées entrepreneuriales et qui n'ont pas accès au financement bancaire traditionnel. Le microcrédit permet de réaliser des projets de petite envergure, favorisant ainsi l'activité économique d'un secteur et la création de revenus.

«**L'entreprise sociale ou collective**» ; Entreprise dont les activités économiques sont mises au service

---

d'un but social déterminé. L'objectif d'une entreprise sociale est de créer une source d'apport monétaire permettant exclusivement de mener à bien un projet. L'entreprise collective agit ainsi comme un pont entre la tradition coopérative sans but lucratif et le monde associatif.

La «**pauvreté**» ; Dans le sens du présent projet de règlement, on entend la pauvreté au sens de faible revenu. Une personne pauvre est une personne qui consacre une portion substantielle de son revenu afin de subvenir à ses besoins fondamentaux, c'est-à-dire se nourrir, se loger et s'habiller. Après avoir comblé ses besoins, il ne reste donc pratiquement pas de fonds pour quoi que ce soit pouvant améliorer une qualité de vie.

La «**discrimination positive**» ; Principe qui a pour objectif de permettre le rattrapage de certaines inégalités en favorisant un groupe par rapport à un autre. On institue donc des inégalités pour promouvoir l'égalité, accordant ainsi un traitement préférentiel à une population cible.

Le «**zonage**» ; Contrôle de l'aménagement et de l'utilisation d'un territoire donné par une autorité publique. En ce qui concerne Montréal<sup>3</sup>, cette compétence est déléguée aux différents arrondissements de la Ville qui divisent leur territoire respectif en zones, pour ensuite en déterminant leur vocation propre dans le but de contrôler non seulement l'usage des terrains, mais aussi l'apparence des constructions. Différentes considérations sont prises en compte lors d'un zonage comme le fait qu'une réglementation doit pouvoir évoluer et être améliorée au fil du temps ou bien la récurrence des projets dans une même zone.

## II PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE

Plus en profondeur, la problématique à laquelle s'attaque le projet de règlement proposé se résume au phénomène des travailleurs pauvres ou «*working poor*»<sup>4</sup>. On déplore l'accroissement incessant du nombre de personnes vivant dans la pauvreté dû à leur maigre revenu total annuel, malgré le fait que celles-ci possèdent un emploi la majorité de l'année. La problématique du travailleur pauvre repose sur les mêmes facteurs par lesquels nous avons défini la pauvreté. L'argent gagné est en grande majorité utilisé pour les besoins primaires, ne laissant pratiquement rien pour se préoccuper d'une qualité de vie quelle qu'elle soit. Évidemment, un très grand nombre d'autres facteurs comme le statut familial, les secteurs d'emplois, le

---

<sup>3</sup> Montréal. Ville de Montréal – Arrondissement du Sud-Ouest. 2010. *Zonage*. En ligne.

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=81,4091995&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=81,4091995&_dad=portal&_schema=PORTAL)

<sup>4</sup> Joseph Pierre, Ulysse. 2006. *Travail et pauvreté : Quand le travail n'empêche plus d'être pauvre* (Rapport de recherche du Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal). Montréal ; Conférence régionale des élus.

statut social, l'origine ethnique ou le sexe peuvent affecter directement ou indirectement la vulnérabilité économique de ce type de travailleurs. Nous procéderons d'abord avec l'historique de la problématique avant de passer au descriptif de la situation actuelle à Montréal.

### III HISTORIQUE DE LA PROBLÉMATIQUE

En octobre 2006, Muhammad Yunus s'est vu décerner le prix Nobel de la paix pour la mise en place et le développement à grande échelle du système de microcrédit, en créant en 1983 au Bangladesh la Grameen Bank ou «Banque des villages».<sup>5</sup> Économiste de formation, Yunus fait sienne la cause des classes démunies de son pays : «Une terrible famine frappait le pays, et j'ai été saisi d'un vertige, voyant que toutes les théories que j'enseignais n'empêchaient pas les gens de mourir autour de moi.»<sup>6</sup> En démocratisant le microcrédit, Yunus y a vu une façon concrète de lutter contre la pauvreté. Le succès de Yunus a inspiré de nombreux autres États à travers le monde à faire de même, comme l'Argentine et le Pérou. Effectivement, en Amérique du Sud, la microfinance a été un élément important dans la consolidation des secteurs financiers. On a aussi pu constater que ce système a été implanté dans des pays «riches», comme la France.<sup>7</sup>

À plus petite échelle, en ce qui concerne Montréal même, la pauvreté stigmatise et divise aussi la société de façon visible. Comme vues précédemment, plusieurs mesures sont entreprises par les différents paliers de gouvernement pour venir en aide aux plus démunis. Plus récemment, de 2003 à 2007, Montréal a concrètement tenté de s'attaquer à la pauvreté en élaborant son Contrat de Ville ayant pour objectif la revitalisation de la Ville afin d'améliorer la qualité du cadre de vie des résidants de Montréal par la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Ainsi, en intervenant en matière de développement social et communautaire, Montréal tentait de diminuer l'impact des problématiques socio-urbaines comme l'est la pauvreté notamment par le soutien à l'insertion des plus démunis dans la collectivité montréalaise, en offrant aux jeunes des alternatives à la sécurité du revenu, mais surtout en intervenant dans des zones prioritaires selon une approche locale concertée. On tentait alors de mettre le l'avant des projets et des initiatives permettant l'accès à une alimentation décente, à une formation adéquate, à des logements abordables ainsi qu'à des services sociaux et de santé adaptés. Ce contrat n'a toutefois pas été renouvelé, car il obligeait tous les paliers de gouvernement.

---

<sup>5</sup> Yunus Centre. 2009. En ligne. <http://www.muhammadyunus.org/>

<sup>6</sup> *Le Monde*. Dimanche 15 octobre 2006. P. 4.

<sup>7</sup> Alejandro, Soriano. 2005. « L'avenir de la Microfinance en Amérique Latine : Le développement de technologies financières basées sur les immobilisations incorporelles ». *Microfinance MATTERS : Élaboration de secteurs financiers ouverts*. En ligne. [http://www.uncdf.org/francais/microfinance/pubs/newsletter/pages/2005\\_06/news\\_future.php](http://www.uncdf.org/francais/microfinance/pubs/newsletter/pages/2005_06/news_future.php)

## IV. SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, la pauvreté touche à Montréal près de trois personnes sur dix.<sup>8</sup> Le seuil de faible revenu que l'on estime pour une personne vivant seule selon, une étude menée en 2004<sup>9</sup>, est de 18 371\$ sur une base annuelle, et de 34 572\$ pour une famille de quatre personnes. Selon le recensement de 2006, la Ville de Montréal estime que 41,3% de sa population est représentée par cette personne seule et près de 16,2% par cette famille composée de quatre membres. Ces chiffres sont révélateurs quant à la situation financière alarmante des Montréalais pauvres à l'emploi, quand on constate que près de 500 000 personnes<sup>10</sup> vivent effectivement sous ce seuil de faible revenu. De plus, il a été démontré que ces personnes à faible revenu vivent dans des quartiers également «à faible revenu». Autrement dit, on constate un phénomène de poche de pauvreté statistiquement identifié<sup>11</sup>. Il y a plus d'une vingtaine d'années, on divisait déjà la pauvreté en deux zones encore caractéristiques aujourd'hui :

« À Montréal la pauvreté a un gros coin de la ville ; l'Est. Dans la partie Est [...], la majorité des citoyens vivent pauvrement ou modestement. [...] À l'Ouest, c'est inverse : les gens sont surtout favorisés, et ne sont qu'exceptionnellement de statut moyen ou défavorisé.»<sup>12</sup>

En 2000, par exemple, le revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus selon l'arrondissement établissait qu'un résident de Westmount gagnait près de 78 776\$ par année alors qu'un habitant de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension gagnait annuellement aux alentours de 21 283\$. Cette grande disparité crée un isolement certain entre les «catégories» de travailleurs<sup>13</sup>.

Il importe ensuite de se demander : qui sont ces travailleurs pauvres ? On peut départir cette population en plusieurs catégories. Tout d'abord, les travailleurs sous-scolarisés représentaient environ 205 000 personnes en 2001<sup>14</sup>. Mis à part le fait de pouvoir subvenir à ses besoins rapidement, la sous-scolarisation

---

<sup>8</sup> Martin-Pierre Nombé, Alice Herscovitch. 2004. *Rapport sur la pauvreté à Montréal* (Document de recherche et de réflexion du Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal). Montréal ; Conférence régionale des élus.

<sup>9</sup> *Ibid.*, 8.

<sup>10</sup> *Ibid.*, 8.

<sup>11</sup> *Voir tableau Annexe I*. 2004. Montréal. *Les arrondissement de Montréal : Répertoire socio-démographique et classement par variables*. Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

<sup>12</sup> *Pauvreté à Montréal*. 1986. En ligne. <http://grandquebec.com/montreal-histoire/pauvrete-a-montreal/>

<sup>13</sup> *Voir tableau Annexe II*. Montréal. Statistiques Montréal. 2010. En ligne.

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl\\_stats\\_fr/media/documents/16\\_F\\_REVENU%20MOYEN.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_stats_fr/media/documents/16_F_REVENU%20MOYEN.PDF)

<sup>14</sup> Joseph Pierre, Ulysse. 2006. *Travail et pauvreté : Quand le travail n'empêche plus d'être pauvre* (Rapport de recherche du Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal). Montréal ; Conférence régionale des élus.

implique une diminution des possibilités d'emplois et donc une entrave à la mobilité professionnelle et à l'amélioration de revenu. Ensuite, il est indubitable que la présence des femmes sur le marché du travail n'a cessé de croître depuis une vingtaine d'années.<sup>15</sup> Malgré ces avancées sociales, les femmes continuent d'être clairement désavantagées dans l'accessibilité à l'emploi et par rapport à leur salaire vis-à-vis ceux de leurs homologues masculins. Les travailleurs immigrants font aussi partie intégrante de cette population représentant près de 490 000 à Montréal en 2001, soit l'équivalent de 33% de l'ensemble de la population.<sup>16</sup> Beaucoup d'entre eux rencontrent souvent des obstacles tels que la difficulté à faire reconnaître leurs diplômes, leur expérience ou compétence et se retrouvent alors dans des secteurs mal rémunérés comme le textile ou l'hôtellerie.

En bref, c'est l'isolement et l'exclusion sociale amenée par la pauvreté qui fait en sorte qu'il est difficile de s'en extirper. Effectivement, de multiples facteurs peuvent expliquer la situation dans laquelle se trouvent de nombreux travailleurs pauvres à Montréal, mais qu'en est-t-il des moyens de sortie ?

## **V PROJET DE REGLEMENT PROPOSE PAR LE CONSEILLER MOHSENZADEH**

Le conseiller Mohsenzadeh a voulu s'attaquer à la pauvreté dans une perspective de création d'emplois, tout en tenant compte de l'écologie et d'une économie basée sur les besoins essentiels des citoyens.

### **a. LES QUOTAS D'EMBAUCHE ET LES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE**

D'une part, on prévoit la détermination de Zones d'intervention prioritaire ou «ZIP» où résident des familles et citoyens considérés pauvres ou à faible revenu. La ville de Montréal appliquera une politique de discrimination positive visant les habitants de ces poches de pauvreté, favorisant ainsi ces derniers au moment de l'embauche de fonctionnaires jusqu'à concurrence de 30% de la fonction publique de la Ville. Ainsi, à compétence égale, des habitants de ces «ZIP» auront accès à des postes traditionnellement occupés par des citoyens plus en moyens. De cette façon, le milieu et la santé financière des candidats ne les défavoriseront pas.

Le projet de règlement établi également que durant les trois premières années de l'application de ce dernier, les différents festivals de Montréal auront une subvention de 55% supérieure à celle qu'ils

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, 39

<sup>16</sup> Joseph Pierre, Ulysse. 2006. *Travail et pauvreté : Quand le travail n'empêche plus d'être pauvre* (Rapport de recherche du Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal). Montréal ; Conférence régionale des élus.

obtiennent déjà s'ils appliquent une politique d'embauche préférentielle similaire favorisant ainsi les jeunes des «ZIP».

#### **b. AGENCE DU MICROCRÉDIT**

D'autre part, le projet de règlement prévoit la création de l'Agence de microcrédit de Montréal comme institution publique agissant dans une logique de décroissance. Composée de divers experts, l'Agence agira dans l'optique d'une coopérative à grande échelle permettant à des groupes citoyens qui le désirent de créer une entreprise sociale répondant à des besoins de base. Ainsi, dans une zone définie par la Ville, l'Agence financera et conseillera des groupes de citoyens dans la mise sur pied de leur entreprise qui aura pour strict objectif de subvenir à leurs besoins sans fonctionner dans une logique de profits. L'objectif de l'entreprise n'est donc pas entrevu au sens d'une croissance économique, mais bien d'une décroissance répondant à des besoins sociaux. Par ailleurs, les profits qui seront considérés comme excédentaires seront retournés à l'Agence. Au sens du présent projet de règlement, on entend par « subvenir à leurs besoins » le fait d'améliorer la qualité de vie des citoyens entrepreneurs afin de leur permettre de sortir de l'isolement que crée le phénomène de la pauvreté. Par exemple, l'Agence approuverait probablement la mise sur pied d'une boulangerie, d'une boucherie ou d'une quincaillerie car ces entreprises répondent à des besoins primaires.

L'Agence de microcrédit permettra à ces groupes de citoyens d'accéder à des prêts de démarrage dont le remboursement s'effectuera selon la viabilité et la santé financière de leur entreprise. De ce fait, le fardeau de la dette de leur entreprise ne sera pas trop lourd à porter pour les nouveaux entrepreneurs. L'Agence consentira ces prêts à la seule condition que lesdits entrepreneurs ne contractent qu'avec elle. En ce qui concerne le financement même de l'Agence, celui-ci s'effectuera par l'augmentation annuelle de 2% des frais de stationnement de la Ville de Montréal.

#### **c. ZONE SANS-COMPÉTITION ÉCONOMIQUE**

Différentes «ZSCE» seront établies sur le territoire de la Ville de Montréal selon certains critères prévus. Dans chacune des «ZSCE», il ne devra pas y avoir de compétition entre les entreprises créées dans l'optique de la mission de l'Agence. Par exemple, on ne pourra retrouver deux boulangeries dans la même zone. Cette prohibition de la compétition agit donc également dans la logique de décroissance que met de l'avant le projet de règlement. Par ailleurs, aucune entreprise à but lucratif ne sera autorisée à exercer ses activités dans une «ZSCE» à partir de la mise en place de celle-ci. Toutefois, les entreprises à but lucratif déjà établies ne rencontreront aucune restriction, quelle qu'elle soit quant à leur continuation.

## **VI. CONCLUSION**

Par son projet de règlement le conseiller tente de faire sortir les travailleurs pauvres de leur situation précaire qui semble sans issue. Aussi honorable que celle-ci puisse être, il faut toutefois se demander si la solution proposée par le présent projet de règlement est viable et surtout, si celle-ci peut mener à une concrète amélioration de la problématique que pose le phénomène de travailleur pauvre. Le modèle économique élaboré par le professeur Yunus est-il un bon outil à cette fin ? Est-ce que l'application stricte du principe de discrimination positive telle que proposée est un aménagement justifiable pour les Montréalais ? Enfin, les solutions apportées pour contrer la pauvreté peuvent-elles engendrer de nouveaux problèmes ?

## BIBLIOGRAPHIE

### DOCTRINE

Joseph Pierre, Ulysse. 2006. *Travail et pauvreté : Quand le travail n'empêche plus d'être pauvre* (Rapport de recherche du Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal). Montréal ; Conférence régionale des élus.

### DOCUMENTS OFFICIELS

Montréal. Ville de Montréal – Arrondissement du Sud-Ouest. 2010. *Zonage*. En ligne.

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=81,4091995&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=81,4091995&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Ville de Montréal. *Les arrondissement de Montréal : Répertoire socio-démographique et classement par variables*. Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. 2004

Ville de Montréal. Statistiques Montréal. 2010. En ligne.

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl\\_stats\\_fr/media/documents/16\\_F\\_REVENU%20MOYEN.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_stats_fr/media/documents/16_F_REVENU%20MOYEN.PDF)

### LIENS INTERNET

Yunus Centre. 2009. En ligne. <http://www.muhammadyunus.org/>

Martin-Pierre Nombé, Alice Herscovitch. 2004. *Rapport sur la pauvreté à Montréal* (Document de recherche et de réflexion du Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal). Montréal ; Conférence régionale des élus.

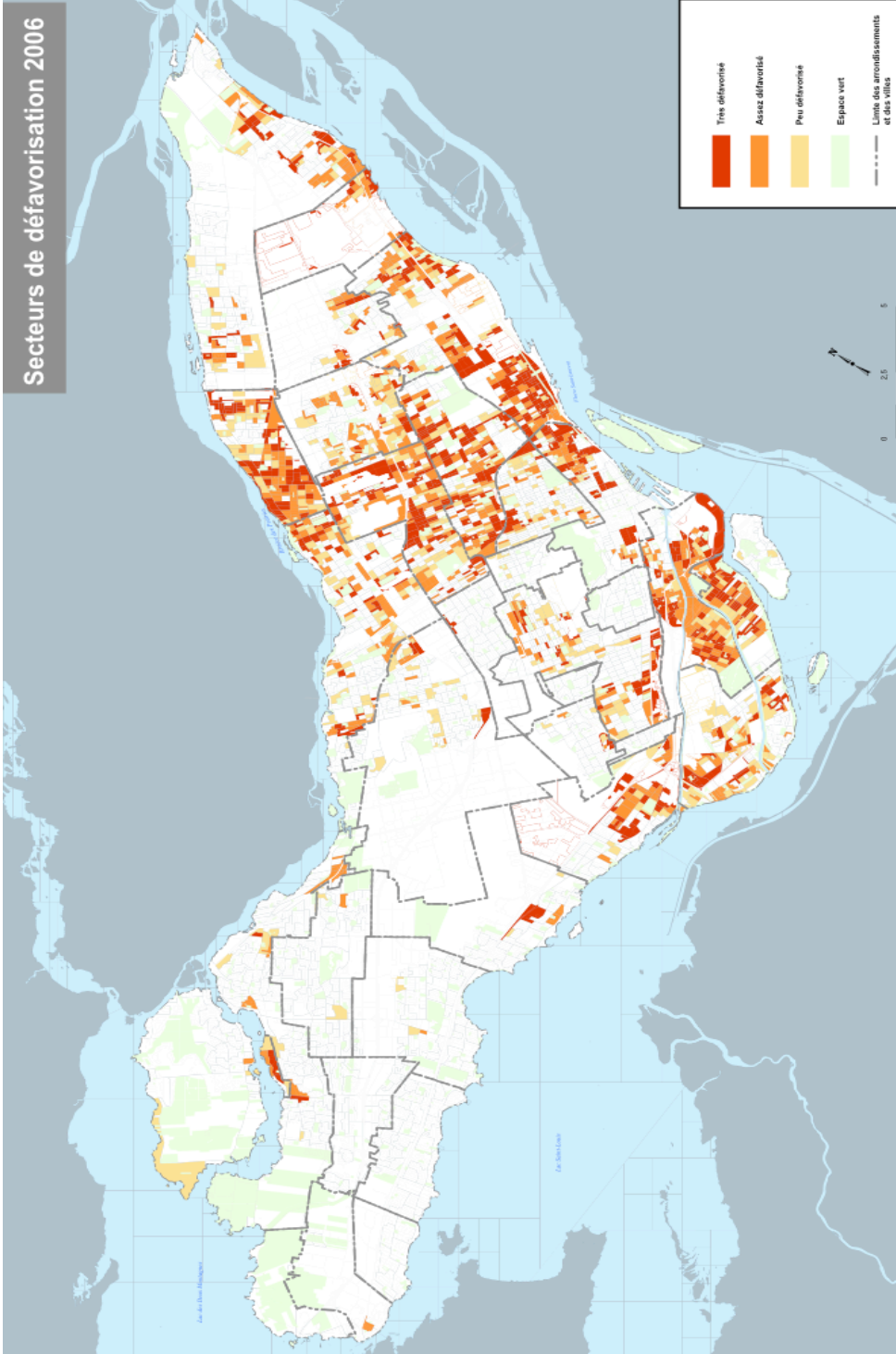
### ARTICLE DE PRESSE

*Le Monde*. Dimanche 15 octobre 2006. P. 4.

### DOCUMENT PDF

Alejandro, Soriano. 2005. « L'avenir de la Microfinance en Amérique Latine : Le développement de technologies financières basées sur les immobilisations incorporelles ». *Microfinance MATTERS : Élaboration de secteurs financiers ouverts*. En ligne.

[http://www.uncdf.org/francais/microfinance/pubs/newsletter/pages/2005\\_06/news\\_future.php](http://www.uncdf.org/francais/microfinance/pubs/newsletter/pages/2005_06/news_future.php)



<sup>17</sup>Ville de Montréal. 2004. *Les arrondissement de Montréal : Répertoire socio-démographique et classement par variables*. Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Les arrondissements de Montréal  
Répertoire socio-démographique et classement par variables : revenus

Rang	Arrondissement	Revenu moyen d'emploi en 2000 de la population de 15 ans et plus	En dollars
1	Westmount	78 776	
2	Mont-Royal	63 852	
3	Beaconsfield-Baie-D'Urfé	55 422	
4	Outremont	51 971	
5	Kirkland	48 332	
6	Côte-Saint-Luc-Hampstead-Montréal-Ouest	43 165	
7	Pointe-Claire	39 462	
8	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève-Sainte-Anne-de-Bellevue	38 150	
9	Verdun	36 306	
10	Dorval-L'Île-Dorval	34 796	
11	Ville-Marie	34 717	
12	Dollard-Des Ormeaux-Roxboro	34 465	
13	Pierrefonds-Senneville	33 409	
	<b>Ville de Montréal</b>	<b>31 096</b>	
14	Anjou	30 480	
15	Ahuntsic-Cartierville	30 455	
16	Lachine	30 292	
17	Saint-Laurent	30 239	
18	Plateau-Mont-Royal	29 290	
19	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est	28 698	
20	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	28 614	
21	LaSalle	27 744	
22	Saint-Léonard	26 906	
23	Rosemont-La Petite-Patrie	26 577	
24	Sud-Ouest	26 139	
25	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	26 127	
26	Montréal-Nord	22 304	
27	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	21 283	

18 Ville de Montréal. Statistiques Montréal. 2010. En ligne.

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl\\_stats\\_fr/media/documents/16\\_F\\_REVENU%20MOYEN.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_stats_fr/media/documents/16_F_REVENU%20MOYEN.PDF)